PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

BORDEAUX
MÉTROPOLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 juin 2022

Réunion d'information et d'échanges suite aux intempéries exceptionnelles des 20 et 21 juin sur le nord de la métropole bordelaise

Le nord de la métropole bordelaise a subi dans la soirée et la nuit du lundi 20 juin au mardi 21 juin 2022 des intempéries exceptionnelles durant lesquelles de violents orages de grêle accompagnés de fortes précipitations et de rafales de vent à plus de 100 km/h ont entraîné de très importants dégâts sur les habitations, les bâtiments publics et les véhicules de plusieurs communes.

Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde et Alain ANZIANI, président de Bordeaux-Métropole se sont rendus ce lundi 27 juin sur les communes Taillan-Médoc et de Saint-Médard-en-Jalles pour rencontrer les élus et les habitants sinistrés, et échanger sur les conséquences de cet événement et les solutions de prise en compte des situations individuelles, de remise en état des biens, et de retour à la normale.

Le SDIS a brossé un bilan de 3 297 interventions menées en Gironde dont plus de 1 400 sur le nord de la métropole bordelaise. Le groupement de gendarmerie de la Gironde est, quant à lui, revenu sur la sécurisation des zones sinistrées. Les conditions spécifiques qui s'attachent aux dommages aux cultures ont été précisées et les aides aux entreprises qui ont subi des dommages abordées. Un bilan des conséquences sur la scolarisation des enfants dans les établissements scolaires sinistrés a été dressé.

Les services de l'État ont clarifié les rôles de chacun dans la prise en charge financière des sinistres, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, l'aide au relogement d'urgence et la solidarité en faveur des équipements non assurables des collectivités territoriales. FRANCE ASSUREURS a précisé les conditions d'éligibilité aux dispositifs d'indemnisation assurantielle qui reste le premier levier à activer.

La préfète a indiqué avoir d'ores et déjà signé pour la Gironde la transmission d'un premier envoi de 44 demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des inondations et coulées de boue, seul événement pouvant recueillir une telle reconnaissance. Ces demandes seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission interministérielle du 29 juin 2022. Elle a précisé qu'il s'agissait là d'un signal pour les communes devant l'étendue des dommages subis mais que cette procédure n'apporterait pas toutes les réponses attendues. C'est vers leur assurance que les sinistrés doivent se tourner sans attendre.

Elle a également indiqué que l'État dispose d'un fonds mobilisable pour l'aide au relogement d'urgence (FARU) et d'un fonds de solidarité en faveur des équipements non assurables des collectivités (DSEC) qui peuvent être mobilisés au profit des collectivités locales concernées.

Alain ANZIANI salue l'élan de solidarité territoriale qui s'est enclenché dès lundi soir. Les équipes techniques de la métropole se sont rapidement mobilisées et restent aujourd'hui encore très actives sur le terrain. Lors du Conseil de vendredi dernier, Bordeaux Métropole a débloqué un fonds exceptionnel de solidarité avec une première enveloppe d'1M€. Le président de la métropole propose aux collectivités solidaires d'abonder ce fonds commun qui doit permettre à la fois aux communes de faire face aux dépenses urgentes et de les accompagner dans la reconstruction des bâtiments publics et des activités économiques. Une attention particulière sera portée aux agriculteurs et maraîchers fortement impactés.